

PROPRIÉTÉS

Elaborée à partir de composants naturels tels que la cire de carnauba, convient au traitement et à l'entretien des surfaces vernies ou cirées comme parquets, meubles etc. protège des salissures et sollicitations mécaniques. Egalement adapté pour le cuir ou d'autres surfaces lisses. Procure après un court temps de séchage une finition satinée sans polissage. Les surfaces sont rafraichies, ouvertes à la diffusion de vapeur. La version antiglisse procure aux surfaces traitées un effet moins glissant. Sur les carrelages lisses utiliser modérément. L'entretien régulier rallonge la durée de vie des sols traités. Peut être poli après séchage à l'aide d'une monobrosse.

Attention : Veiller à utiliser avec le bon dosage, pour éviter un encrassement de cire à long terme, pouvant difficilement être éliminé.

COMPOSITION

Eau, cire de carnauba, émulsifiant, lavandin (contient du linalool), huile de bergamotte (contient des limonènes). Le NAPLANA ANTIGLISSE contient en plus de la microcire.

MISE EN ŒUVRE

Les sols récemment huilés ne doivent être traités avant 4 semaines minimum. Nettoyer d'abord avec le NACASA 4010. Appliquer ensuite le NAPLANA de manière fine et régulière (la contenance d'un bouchon de la bouteille de 1 litre (environ 20 ml) pour 1 litre d'eau tiède à l'aide d'un chiffon ou d'un mouilleur. L'intervalle des traitements dépendra de la sollicitation des supports. Sur le cuir le NAPLANA peut être utilisé pur.

Attention ! Effectuer un essai préalable et faire une surface test. Bien nettoyer avant chaque application. En cas de surdosage ou de polissage, la surface peut devenir glissante ! Ne pas surdoser, risque d'apparition de rayures.

Nettoyage des outils

Immédiatement après utilisation avec de l'eau et éventuellement du savon.

STOCKAGE

Stocker au frais et au sec, emballages bien fermés.

CONDITIONNEMENT

1 litre et 5 litres NAPLANA

1 litre NAPLANA ANTIGLISSE

RECYCLAGE

Les résidus liquides et les contenants non vidés doivent être recyclés en déchèteries selon les réglementations locales ou nationales en vigueur. Les matériaux imbibés peuvent être mis dans les ordures ménagères après séchage. Ne donner à recycler que les emballages vides et nettoyés.

AVV- Code de recyclage européen des déchets : 20 01 30

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Garder hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment à grande eau, en cas de contact avec la peau nettoyer à l'eau et au savon. Veiller à bien ventiler et aérer pendant l'application et durant le séchage. Eviter le rejet dans l'environnement ou les canalisations.

Informations complémentaires sur la fiche de données de sécurité.

Contiennent max. 1 g/l de COV

GISCODE : GE 10